



ARRETE MUNICIPAL N° 2025_001 AUTORISATION CIRCULATION CORTEGE FUNERAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Articles L.2212.1, L2212.2, L2213.1 à L.2213.6.
- Vu le Code de la Route – Article R411-8.
- Vu le code pénal,
- Vu la demande de Madame HERBIN, 46 rue de l'Ancienne Abbaye 27120 Jouy-sur-Eure et des pompes funèbre PFG, représentés par Monsieur Simon COLLARD, 2 rue Borville Dupuis 27000 Evreux
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité sur les voies publiques pendant la durée du cortège funéraire à pied dans la commune de Jouy-sur-Eure

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire, Philippe ALLAIN, autorise le cortège funéraire de Monsieur Patrick HERBIN, prévu le lundi 27 janvier 2025.

Ce cortège se déroulera comme suit :

- Départ de l'Eglise de Jouy-sur-Eure aux alentours de 15h45
- Passage avec un arrêt symbolique au domicile de Monsieur Patrick HERBIN situé 46 rue de l'Ancienne Abbaye 27120 Jouy-sur-Eure
- Arrivée au cimetière de Jouy-sur-Eure

ARTICLE 2 : La Société PFG, représentée par Monsieur Simon COLLARD, devra veiller aux respects des règles de sécurité et à la tranquillité publique.

ARTICLE 3 : Pendant la durée du cortège, aucun stationnement de véhicules légers ou poids lourds ne seront autorisés sur l'emprise de la zone du cortège, excepté pour les véhicules affectés au cortège et les véhicules de secours et de services.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est délivrée pour le 27 janvier 2025.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Préfecture de l'Eure
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pacy sur Eure
- la Société PFG 2 rue Borville Dupuis 27000 EVREUX

Fait à Jouy sur Eure, le 23 janvier 2025

Le Maire,
Philippe ALLAIN

0. JULY



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250123-2025_001-DE